

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE**  
**Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 5 novembre 2024

**Délibération  
N° 24.181.2**  
En exercice ... 37  
Présents ..... 27  
Votants ..... 31  
Pour ..... 31  
Contre ..... 0  
Abstention ... 0

**PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL - SERVICE  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**  
**RÉGLEMENTATION DES OUVERTURES DOMINICALES DANS  
LES COMMERCES DE DÉTAIL POUR 2025 - SAISINE DE LA  
COMMUNE DE COLOMBIERS - DEMANDE D'AVIS**

*Date de la convocation : 30/10/2024*

L'an deux mille vingt-quatre  
**Et le 5 novembre à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

**27 Conseillers communautaires présents :** monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, monsieur Philippe VIDAL.

**4 Conseillers communautaires absents représentés :** madame Patricia CATHALA (représentée par madame Valérie CHABOT), monsieur Pierre CROS (représenté par monsieur Bruno BERRAH), monsieur Christian SEGUY (représenté par madame Nathalie PIQUES), madame Maryline TUCA (représentée par monsieur Robert SENAL).

**6 Conseillers communautaires absents excusés :** monsieur Didier CAYLA, monsieur Cédric GARCIA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

**Secrétaire de séance :** monsieur Henri BEC.

\*\*\*\*\*

REÇU EN PREFECTURE

le 18/11/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20241105-DELIB\_24\_18

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mardi 5 novembre 2024**

---

**Réglementation des ouvertures dominicales dans les commerces de détail pour 2025 -  
Saisine de la commune de Colombiers - Demande d'avis**

---

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

**Vu** le Code du travail, notamment l'article L3132-26 ;

**Vu** la loi 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

**Vu** la demande d'avis de la commune de Colombiers et le calendrier prévisionnel des ouvertures projetées du 27 septembre 2024 ci-annexée ;

**Considérant** que les deux premiers alinéas de l'article L3132-26 du Code du travail disposent que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du Maire prise après avis du Conseil municipal ;

**Considérant** que le nombre de ces dimanches ne peut excéder 12 par an ; que la liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante ;

**Considérant** que lorsque le nombre de ces dimanches excède 5, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre ; qu'à défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable ;

**Considérant** que la commune de Colombiers a sollicité, par courrier du 27 septembre 2024, l'avis conforme de La Domitienne afin d'autoriser l'ouverture des commerces en 2025 au-delà des 5 ouvertures relevant de sa compétence mais dans la limite des 12 autorisées par la loi ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 31 membres présents ou représentés au moment du vote,

**A l'unanimité,**

**I. ÉMET** un avis favorable à l'ouverture dominicale des commerces de détail de la commune de Colombiers pour l'année 2025, telle qu'elle résulte du calendrier prévisionnel ci-annexé.

**II. AUTORISE** monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**III. CHARGE** monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.

**REÇU EN PREFECTURE**

le 18/11/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20241105-DELIB\_24\_18

**IV. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'Etat le **18 NOV. 2024**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **18 NOV. 2024**

Signature du secrétaire de séance :

Henri BEC

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'HB', is written over the name 'Henri BEC'.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 18/11/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20241105-DEL IB\_24\_18

REÇU EN PREFECTURE

le 18/11/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20241105-DELIB\_24\_18